



Entretien
de la maison

TARIFS 2023

SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE À DOMICILE

TARIFS APPLICABLES AU 01/01/2023

Facture exonérée de TVA (Art 261.7 - 1 ter du C.G.I.)

Heures de confort sans prise en charge	27 €
Kilomètre effectué à la demande du client (courses, rendez-vous, ...)	0,60 €